



**Table des matières**

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
Le budget ordinaire .....	3
Les recettes .....	4
a) Introduction.....	4
b) Recettes de prestations.....	5
c) Recettes de transferts.....	6
d) Recettes de dette.....	7
Les dépenses .....	8
a) Introduction.....	8
b) Dépenses de personnel .....	9
c) Dépenses de fonctionnement .....	10
d) Dépenses de transferts.....	11
e) Dépenses de dette.....	12
Le budget extraordinaire.....	13
Autres données .....	14
Récapitulatif des fonds de réserve .....	14
a) Fonds de réserve ordinaire.....	14
b) Fonds de réserve extraordinaire.....	14
c) Provisions pour risques & charges.....	15
Information sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la gestion financière de la commune (Art. 96 NLC – Ordonnance du 01/06/2006).....	16
a) La sécurité du citoyen.....	16
b) La prévention .....	16
c) L'égalité des chances .....	17
d) L'information et la participation .....	17
e) L'économie et l'emploi.....	17
f) La solidarité et l'action sociale .....	18
g) La santé.....	19
h) La famille et la petite enfance .....	19
i) La jeunesse.....	20
j) L'enseignement .....	20
k) Les aînés .....	22
l) La culture .....	22
m) Le sport.....	22
n) Le commerce local.....	23
o) L'aménagement du territoire .....	23
p) L'environnement.....	24
q) Travaux publics.....	25
r) La propreté publique.....	25
s) Le logement.....	25
t) La mobilité .....	26
u) Personnes à mobilité réduite.....	26
v) Activités festives.....	26
w) Fonctionnement de la commune et du CPAS.....	26





## Introduction

En application de l'article 96 de la nouvelle loi communale, le Collège des Bourgmestre et Echevins vous soumet le budget 2012.

Le rapport comporte :

- une synthèse du projet de budget;
- la politique générale et financière de la commune;
- une vue générale de la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous les éléments utiles d'information;
- les données sur lesquelles nous estimons devoir attirer votre attention.

Le présent rapport a été présenté le 15 décembre 2011 au Conseil communal, avant le vote du budget 2012.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROSSIGNOL

Joël RIGUELLE





## Le budget ordinaire

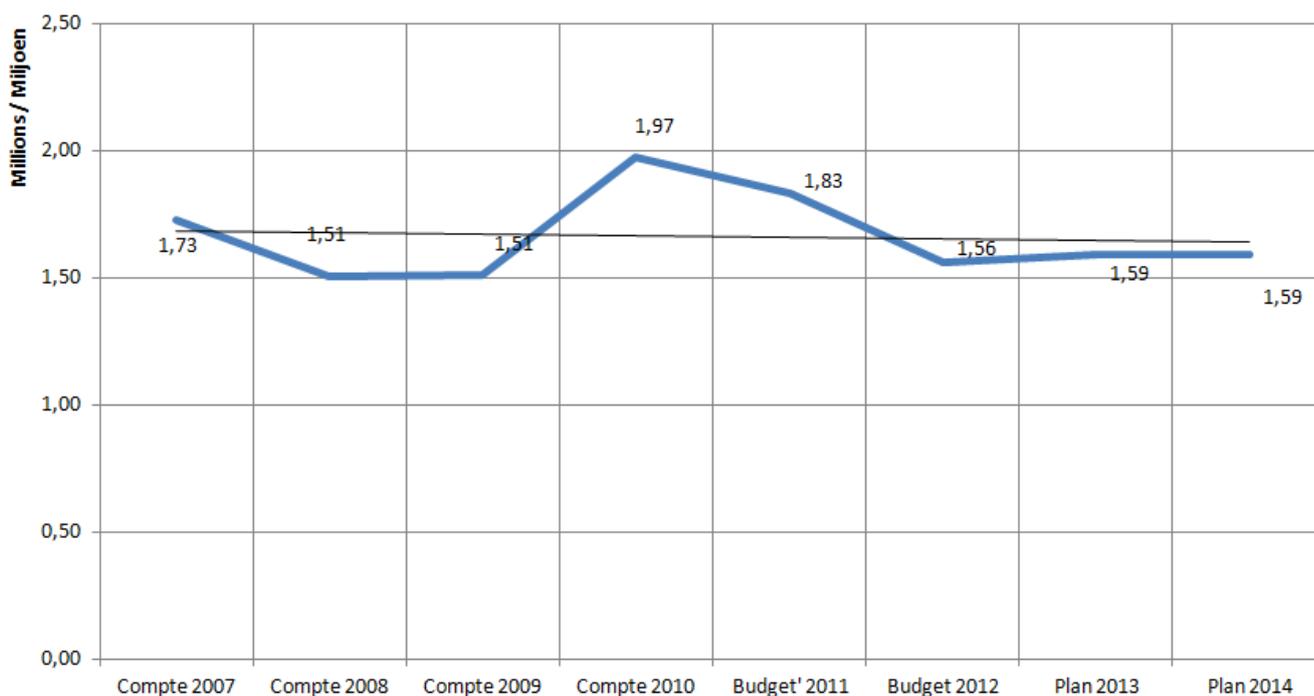
Le budget 2012 a été établi conformément :

- aux dispositions de la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de l'élaboration du budget 2012 ;
- aux diverses dispositions légales et réglementaires ;
- à la situation financière de la commune.

L'appréciation la plus réaliste possible des recettes et dépenses a abouti aux résultats suivants :

- Le budget ordinaire 2012 se clôture par un mali de €268.502,15 à l'exercice propre.
- Le résultat général présente un boni de €1.560.601,42.

**Résultat global / Globaal resultaat**



Les graphiques ci-après visualisent la répartition des recettes et des dépenses du service ordinaire.



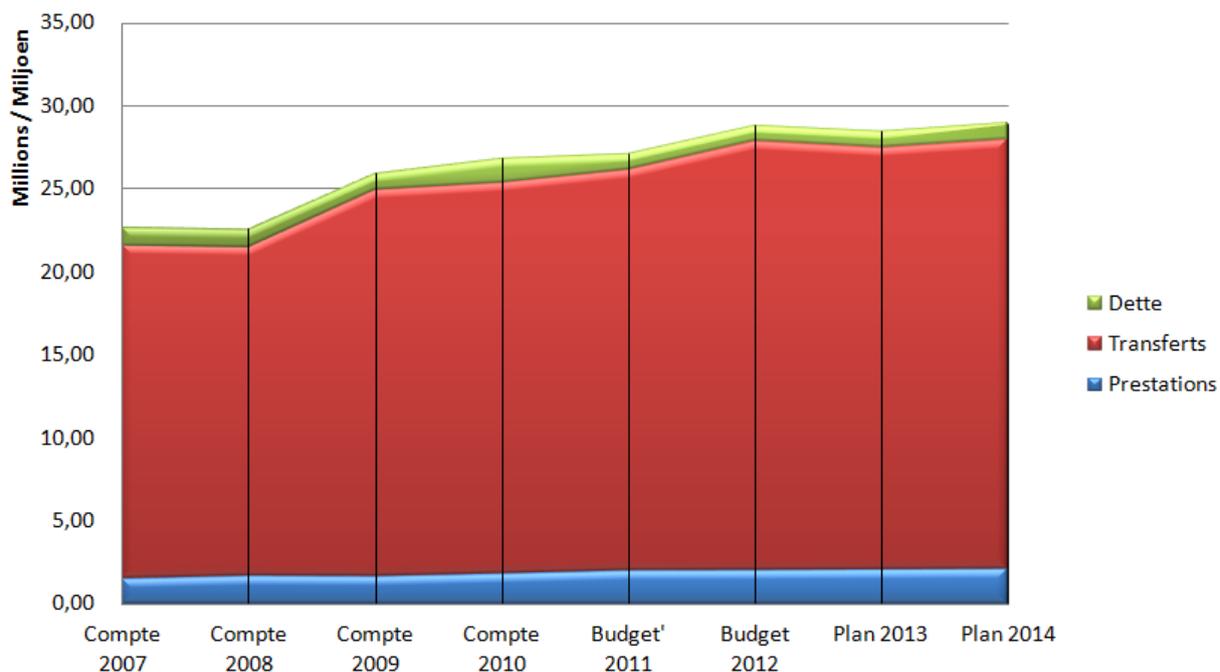
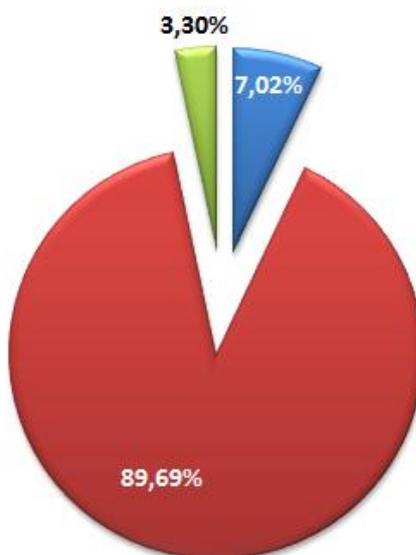


**Les recettes**

**a) Introduction**

Prestations	2.019.390,88
Transferts	25.812.696,47
Dette	948.688,14
<b>TOTAL</b>	<b>28.780.775,49</b>
<i>Enseignement subventionné</i>	<i>6.201.028,00</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34.981.803,49</b>

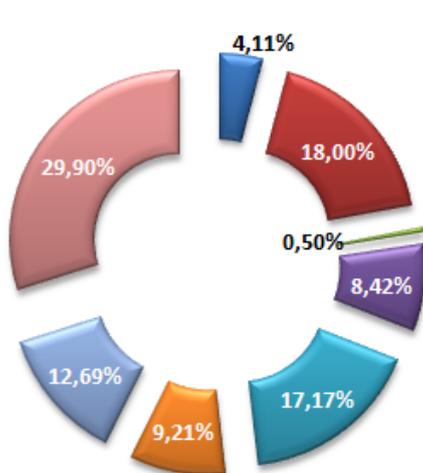
■ Prestations ■ Transferts ■ Dette





**b) Recettes de prestations**

Remboursement traitements et assurances	83.000,00
Prestations pour entreprises et ménages	363.534,00
<i>Ecoles</i>	10.000,00
<i>Gaz / Electricité</i>	169.949,51
<i>Autres</i>	346.797,37
Loyers	186.000,00
Remboursement travaux voirie	256.300,00
Divers	603.810,00
<b>TOTAL</b>	<b>2.019.390,88</b>



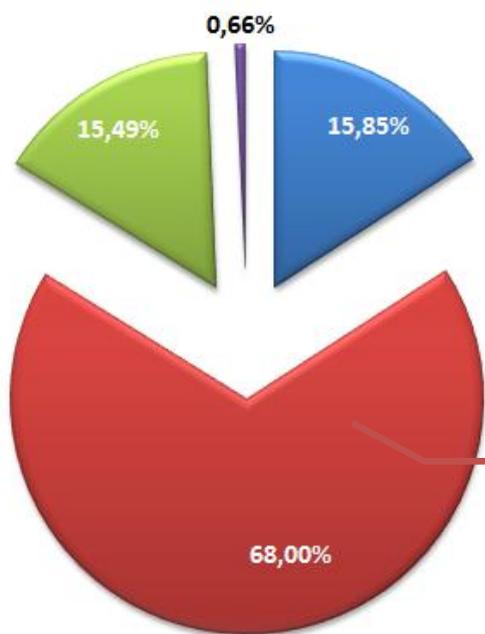
- Remboursement traitements et assurances
- Loyers
- Remboursement travaux voirie
- Droit de passage gaz
- Droit de passage électricité
- Prestations pour crèches & co
- Prestations pour enseignement gardien et primaire



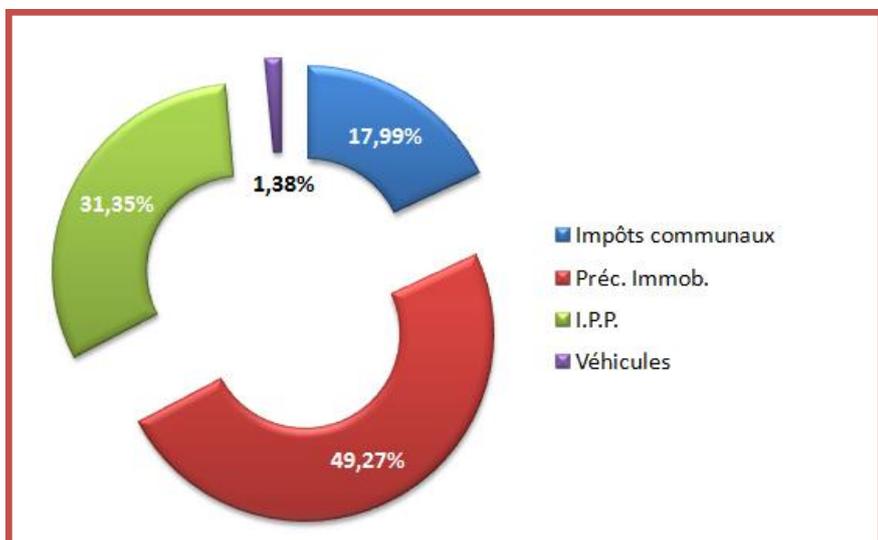


c) **Recettes de transferts**

<b>DOTATIONS</b>	<b>3.944.132,07</b>
Dotation générale et complémentaire	3.338.787,30
Dotation Fédérale ( art.46 bis/loi 12.01.1989)	412.344,77
Dotation spéciale "Effets négatifs DGC"	193.000,00
<b>IMPÔTS</b>	<b>16.921.175,91</b>
<b>Impôts communaux</b>	<b>3.044.744,00</b>
<b>Additionnels</b>	<b>13.876.431,91</b>
Précompte Immobilier	8.337.586,40
Impôt des Personnes Physiques	5.304.755,51
Véhicules	234.090,00
<b>SUBSIDES</b>	<b>3.853.677,49</b>
Subsides régionaux	2.425.553,98
Subsides d'autres pouvoirs	1.428.123,51
<b>DIVERS</b>	<b>165.000,00</b>
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>24.883.985,47</b>
Intervention régionale amélioration situation budgétaire	928.711,00
<i>Subside personnel enseignant subventionné</i>	<i>6.201.028,00</i>



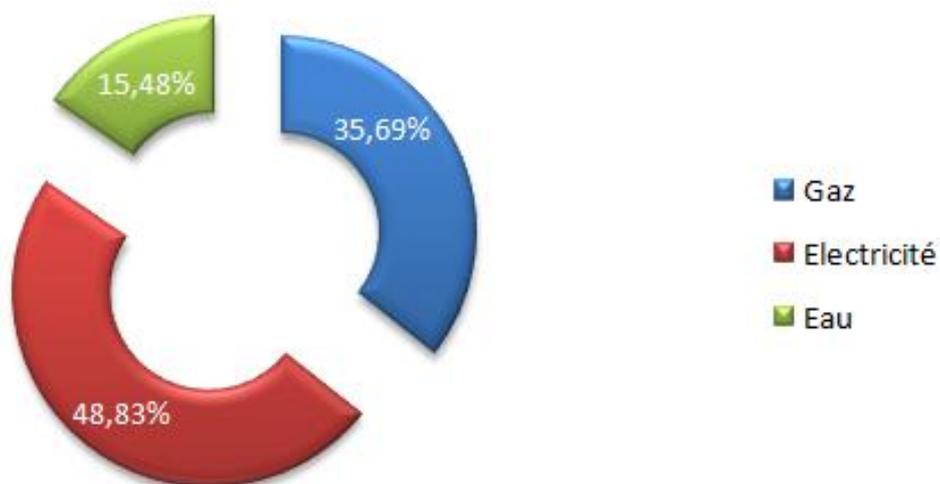
- DOTATIONS
- IMPÔTS
- SUBSIDES
- DIVERS





d) Recettes de dette

Charge emprunts tiers	8.638,15
Intérêts créditeurs	68.000,00
<b>Dividendes</b>	<b>872.049,99</b>
Dexia	0,00
Gaz	311.234,17
Electricité	425.815,82
Radio/télé	0,00
Eau	135.000,00
Divers	0,00
<b>TOTAL DETTE</b>	<b>948.688,14</b>



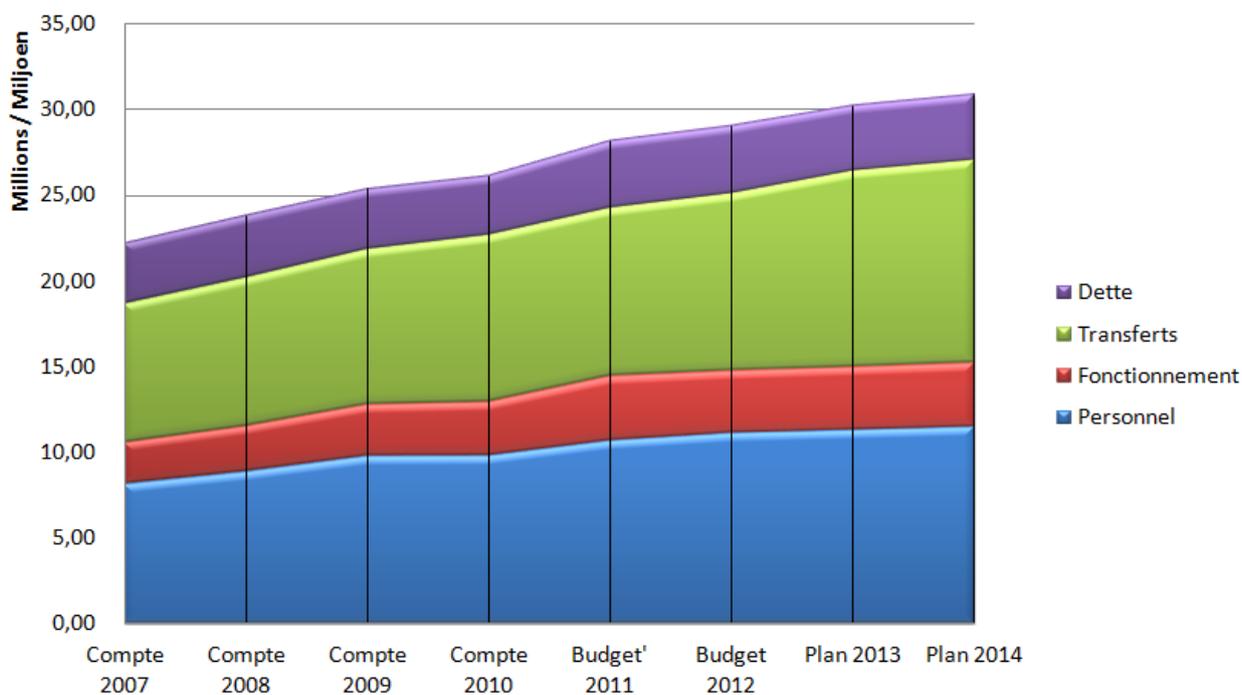
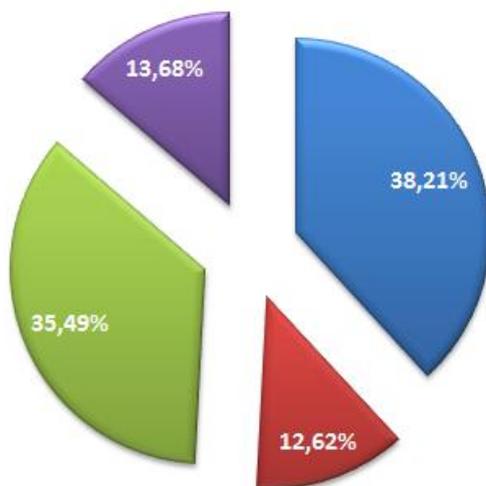


**Les dépenses**

**a) Introduction**

Personnel	11.100.649,00
Fonctionnement	3.666.140,00
Transferts	10.308.559,46
Dette	3.973.929,18
<b>TOTAL</b>	<b>29.049.277,64</b>
<i>Enseignement subventionné</i>	<i>6.201.028,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35.250.305,64</b>

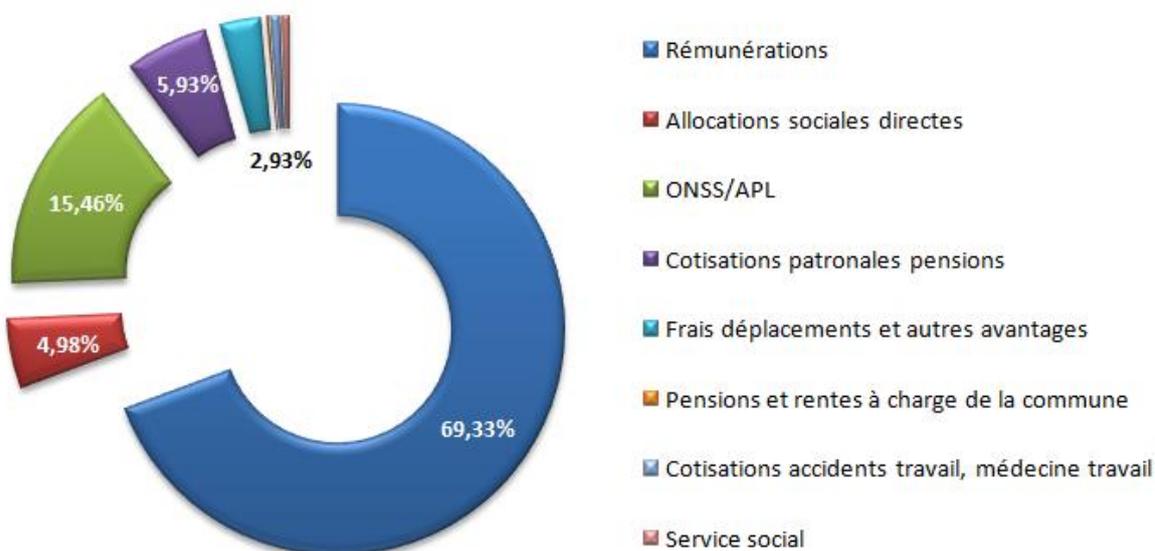
■ Personnel ■ Fonctionnement ■ Transferts ■ Dette





**b) Dépenses de personnel**

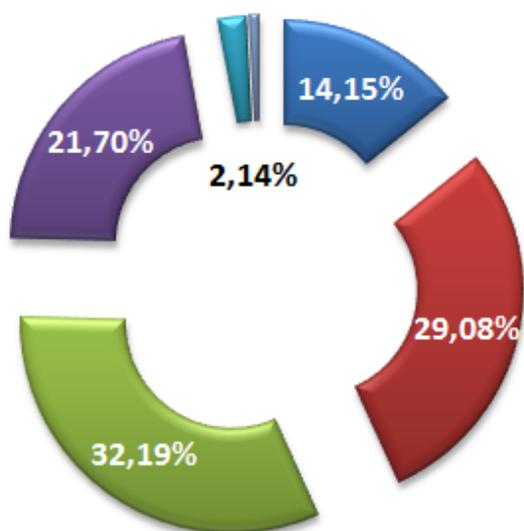
Rémunérations	111	7.696.050,00
Allocations sociales directes	112	552.314,00
ONSSAPL	113 jusqu'à 113-19	1.716.385,00
Cotisations patronales pensions	113-21 à 113-48	658.000,00
Frais déplacements et autres avantages	115	324.700,00
Rentes à charge de la commune	116	18.800,00
Cotisations accidents travail, médecine travail	117	73.500,00
Service social	118	60.900,00
<b>TOTAL PERSONNEL</b>		<b>11.100.649,00</b>
<i>Personnel enseignant subventionné</i>		<i>6.201.028,00</i>





c) Dépenses de fonctionnement

Honoraires - 122	518.680,00
Fonctionnement administratif - 123	1.066.218,00
Fonctionnement technique - 124	1.180.118,00
Bâtiments - 125	795.487,00
Véhicules - 127	78.500,00
Voirie - 140	0,00
Divers	27.137,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>3.666.140,00</b>



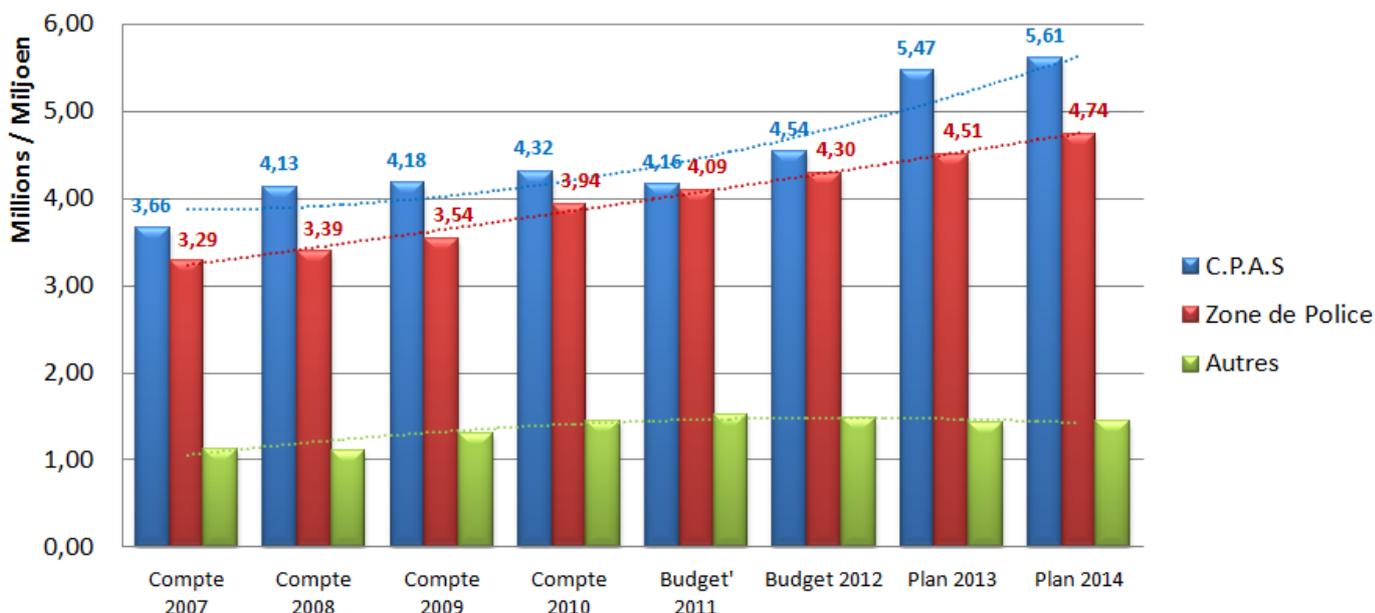
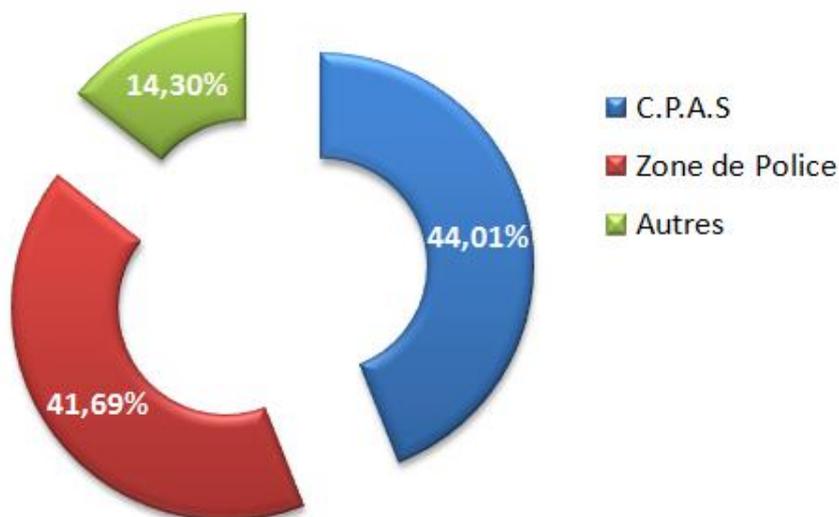
- Honoraires - 122
- Fonctionnement administratif - 123
- Fonctionnement technique - 124
- Bâtiments - 125
- Véhicules - 127
- Divers





d) Dépenses de transferts

Quote part Agglo - Dotation générale	100.048,98
Frais perception IPP	53.047,56
Subsides culturels -sportifs	307.925,00
Cohabitation Intégration	0,00
Autres subsides	209.681,92
<b>C.P.A.S.</b>	<b>4.536.844,00</b>
<b>Dotation Zone de Police</b>	<b>4.297.888,00</b>
Déficit hôpitaux+ charges liquidation	0,00
Rétrocessions intervention augmentations barémiques	343.000,00
Divers	381.954,00
Non valeurs sur exercices antérieurs	78.170,00
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>10.308.559,46</b>

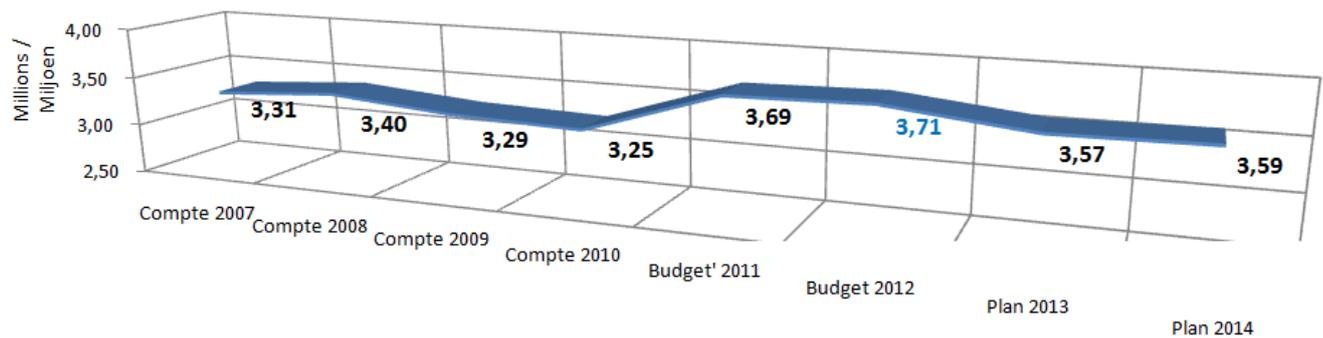




e) Dépenses de dette

Trésorerie	
Fonds de refinancement	200.606,46
Intérêts débiteurs	45.000,00
Déficit régie foncière	0,00
Autres	5.000,00
<b>Total trésorerie</b>	<b>250.606,46</b>
Investissements	
Charge commune	3.714.341,37
Autorité supérieure	0,00
Tiers	8.981,35
<b>Total investissements</b>	<b>3.723.322,72</b>
Divers	0,00
<b>TOTAL DETTE</b>	<b>3.973.929,18</b>

**Evolution des investissements**





## Le budget extraordinaire

Quant au budget extraordinaire, il est en équilibre pour l'exercice propre et le résultat général se clôture par un boni de €457.150,79.

A.	Vente de biens immobiliers (p.2 - cahier d'explication)	€342.990,00
B.	Total dépenses (p.134 - budget 2012)	
	Total programme service extraordinaire :	€6.206.000,00
C.	Ventilation - Programme 2012	
1.	Estimation des dépenses :	€6.206.000,00
2.	Subsides :	€1.963.500,00
3.	Part communale :	€4.242.500,00
*	Emprunts :	€3.012.500,00
*	Moyens propres (FREO) :	€887.010,00
*	Vente de terrains et biens :	€342.990,00





**Autres données**

**Récapitulatif des fonds de réserve**

**a) Fonds de réserve ordinaire**

<b>Gewoon reservefonds Fonds de réserve ordinaire</b>	<b>046300002 Gewoon Ordinaire</b>	<b>14104 Totaal Total</b>
Saldo van de laatste rekening (2010)	963.796,06	963.796,06
Solde au dernier compte (2010)		
Dotatie voorzien in de laatste begroting (2011)	0,00	0,00
Dotation prévue au dernier budget (2011)		
Overboekingen van de laatste begroting (2011)	-500.000,00	-500.000,00
Prélèvements au dernier budget (2011)		
Theoretisch saldo op 1 januari (2012)	463.796,06	463.796,06
Solde théorique au 1er janvier (2012)		
Dotatie voorzien in de begroting (2012)	0,00	0,00
Dotation prévue au présent budget (2012)		
Overboekingen voorzien in huidige begroting (2012)	0,00	0,00
Prélèvements au présent budget (2012)		
Theoretisch saldo op 31 december (2012)	463.796,06	463.796,06
Solde théorique au 31 décembre (2012)		

**b) Fonds de réserve extraordinaire**

<b>Buitengewoon reservefonds Fonds de réserve extraordinaire</b>	<b>046300022 OCMW CPAS</b>	<b>046300010 Buitengewoon Extraordinaire</b>	<b>14105 Totaal Total</b>
Saldo van de laatste rekening (2010)	0,00	1.476.185,27	1.476.185,27
Solde au dernier compte (2010)			
Dotatie voorzien in de laatste begroting (2011)	+500.000,00	+1.411.410,00	+1.911.410,00
Dotation prévue au dernier budget (2011)			
Overboekingen van de laatste begroting (2011)	-500.000,00	-1.809.400,00	-2.309.400,00
Prélèvements au dernier budget (2011)			
Theoretisch saldo op 1 januari (2012)	0,00	1.078.195,27	1.078.195,27
Solde théorique au 1er janvier (2012)			
Dotatie voorzien in de begroting (2012)	0,00	0,00	0,00
Dotation prévue au présent budget (2012)			
Overboekingen voorzien in huidige begroting (2012)	0,00	-887.010,00	-887.010,00
Prélèvements au présent budget (2012)			
Theoretisch saldo op 31 december (2012)	0,00	191.185,27	191.185,27
Solde théorique au 31 décembre (2012)			





**c) Provisions pour risques & charges**

	046300020	04630021	046300025	16000
<b>Voorzieningen voor risico's &amp; kosten</b>	CHRAL	Bevolking & B.S.	Fiscaliteit	Totaal
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		Population & E.C.	Fiscalité	Total
Saldo van de laatste rekening (2010)	825.935,17	38.000,00	2.457.177,02	3.321.112,19
Solde au dernier compte (2010)				
Dotatie voorzien in de laatste begroting (2011)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation prévue au dernier budget (2011)				
Overboekingen van de laatste begroting (2011)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements au dernier budget (2011)				
Theoretisch saldo op 1 januari (2012)	825.935,17	38.000,00	2.457.177,02	3.321.112,19
Solde théorique au 1er janvier (2012)				
Dotatie voorzien in de begroting (2012)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation prévue au présent budget (2012)				
Overboekingen voorzien in huidige begroting (2012)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements au présent budget (2012)				
<b>Theoretisch saldo op 31 december (2012)</b>	<b>825.935,17</b>	<b>38.000,00</b>	<b>2.457.177,02</b>	<b>3.321.112,19</b>
<b>Solde théorique au 31 décembre (2012)</b>				





## Information sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la gestion financière de la commune (Art. 96 NLC – Ordonnance du 01/06/2006)

### a) La sécurité du citoyen

Dans une démocratie et un état de droit, **la sécurité du citoyen** doit être assurée par les services de police qui, dans notre cas, sont organisés au sein de la zone. Nous avons veillé à maximaliser les moyens dont nous disposons et des résultats concrets ont pu être constatés puisque, globalement, la criminalité est en baisse dans notre zone et dans notre commune si on s'en réfère aux statistiques officielles des services fédéraux. Notre commune, comme les 4 autres partenaires communaux a consenti un effort considérable sur le plan budgétaire pour pallier le manque de financement du fédéral. Malgré un suivi budgétaire scrupuleux, nous serons amenés en 2010 à augmenter notre dotation à la zone de police de 10% par rapport au budget de 2009 afin de maintenir le personnel actuel et d'assurer le fonctionnement de la zone. Notre zone de police, malgré les difficultés financières structurelles, est cependant la seconde zone bruxelloise en matière de résultats concrets puisque plus de 1200 personnes ont été ainsi mises à la disposition du Parquet sur un an. Il revient à présent aux diverses forces politiques démocratiques de mener un juste combat pour un refinancement des zones de police bruxelloises et une aide accrue du fédéral qui doit reprendre en charge une série de missions telles que le transport des détenus, les remplacements des gardiens de prison en grève ou le maintien de l'ordre lors de grandes manifestations. La police de proximité doit redevenir un objectif premier.

### b) La prévention

A côté de la politique de sécurité, il revient à la commune de développer **une politique de prévention** dans divers domaines. Ce que nous avons fait concrètement ces dernières années.

Notre service prévention a été regroupé dans les locaux de la rue Dr Leemans et le Collège a veillé à maintenir les moyens financiers qui lui sont accordés à travers le contrat de prévention et les subsides « sommets européens ». La sécurité étant d'abord assurée par une présence humaine sur le terrain, nous avons veillé à renforcer l'équipe des « gardiens de la paix » grâce aux aides ACS. Celle-ci est désormais également chargée de veiller au respect du Règlement Général de Police (RGP) réactualisé en 2009 et dont les dispositions continuerons de faire l'objet d'articles de sensibilisation dans le Berchem News.

Soucieux de lutter contre le phénomène des cambriolages, notre commune continuera à octroyer une prime à la techno-prévention. Rappelons que ces derniers mois 7 caméras de surveillance de l'espace public ont été mises en service et que nous devons en évaluer l'efficacité avant d'envisager d'autres installations fort coûteuses.

Dans le cadre de la politique de **prévention**, au sens large, le service continuera de développer les contacts des enfants des dernières années de notre enseignement fondamental avec nos éducateurs et nos services de police, notamment à travers la participation aux opérations « Tambours de la paix », Stop Racket, le plan d'adoption scolaire de la zone de police (Pat'rouille). Nous allons également accentuer davantage la mise en place d'une prévention des assuétudes, une éducation au civisme et au respect de l'autre en collaboration avec les équipes pédagogiques

Le Collège a installé depuis octobre 2007 une « cellule de veille contre le décrochage scolaire » grâce aux subsides régionaux. Cette cellule a organisé notamment, des remédiations et une enquête sur les habitudes scolaires des enfants. C'est à la suite de cette enquête que nous avons signé une convention avec une association d'enseignants pour l'organisation, dans les locaux communaux, de cours de rattrapages dans différentes branches pour des élèves du secondaire. Pour la suite, cette cellule proposera des actions pour éviter une sortie précoce du monde de l'enseignement en collaboration avec les directions d'école, les associations de parents d'élèves, les écoles de devoirs actives sur notre territoire. Nous envisageons aussi la mise en place de remédiations spécialisées tant pour les élèves primo-arrivants ou illettrés ainsi que pour





leurs parents avec la volonté de leur donner les outils pour leur permettre de suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) et de mieux appréhender une des deux langues nationales.

Nous continuerons de développer des opérations de sécurité routière, notamment aux abords des écoles aux heures de pointe, en collaboration avec la zone de police, les services communaux et les signaleurs ALE. Nous avons fait l'acquisition d'un radar mobile préventif, indicateur de vitesse, dont le placement est suivi de contrôles répressifs dans les jours suivants.

### c) L'égalité des chances

Dans le domaine de **l'égalité des chances**, nous avons édité une brochure « Stopper la violence conjugale » et continuerons d'organiser des excursions à l'attention des femmes au foyer. Le Collège lancera une campagne de sensibilisation des enfants entre 6 et 12 ans ainsi que leurs parents et leurs professeurs sur le sujet de l'égalité entre filles et garçons et le fait d'être traité de manière égale, par le biais d'expositions interactives et ludiques.

### d) L'information et la participation

**L'information et la participation** restent au cœur de nos préoccupations. Depuis le début de cette mandature, nous avons ainsi veillé à rendre accessibles les documents administratifs sur le site Internet de notre commune grâce au projet « Irisbox ». Nous poursuivrons cette optique avec une mise à jour du site communal et une dynamisation de la Maison de la Participation dont le rôle sera renforcé et la visibilité améliorée.

Le Collège a veillé, à côté des soirées des nouveaux habitants, à la distribution d'un « **Welcome Pack** » aux nouveaux Berchemois afin de leur donner le maximum d'information pour faciliter leur installation harmonieuse dans notre commune. Dans un souci de développement durable, le choix d'un welcome pack en version digitale leur sera prochainement proposé.

Nous conserverons le nouveau format en quadrichromie du **Berchem News**. Celui-ci gardera sa ligne éditoriale actuelle et continuera à assurer une information complète et bilingue ainsi qu'une tribune pour les groupes politiques démocratiques.

Nous avons créé un **Conseil Consultatif des Seniors (2007)** et un **Conseil Consultatif de la Personne Handicapée (2009)** afin de mieux prendre en considération leurs besoins spécifiques. Nous continuerons à soutenir l'ensemble des conseils consultatifs existants.

### e) L'économie et l'emploi

Dans le domaine de **l'économie** et de **l'emploi**, la commune continuera à aider ses demandeurs d'emploi en collaborant aux initiatives régionales, en développant les contacts avec les PME locales et en assurant une coordination des acteurs de terrain. Nous avons fait en sorte que notre commune soit parmi les premières à accueillir une antenne décentralisée d'Actiris en 2008 en plein cœur de Berchem. Les Titres-Services, l'Agence Locale pour l'Emploi et l'antenne Actiris sont situées dans un rayon de 200m les unes des autres.

Nous continuerons de soutenir la création d'entreprises d'économie sociale, y compris au sein du CPAS, pour développer de nouvelles activités économiques, créer des emplois et former les demandeurs d'emploi de manière efficace. A ce titre, le développement de **l'agence titre-service So-Net** constitue un très bon exemple de cette volonté avec ses désormais 45 aides ménagères et plus de 450 clients principalement berchemois, ainsi qu'une centrale de repassage. Nous prolongerons les initiatives prises dans le courant de cette législature, notamment la poursuite du projet de mentorat d'entreprise et dans le domaine de la





formation, la commune continuera son rôle de relais des formations accessibles, notamment les cours de langues.

Le Collège prendra des initiatives pour faciliter la recherche d'emploi pour les femmes et les ayants droit du CPAS par la création de places de crèches spécifiques dans le cadre des projets de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance. Nous veillerons également à l'accès aux emplois pour personnes handicapées au sein de l'administration communale et du CPAS qui depuis 2007 accueille régulièrement des stagiaires sourds. Berchem-Sainte-Agathe s'est classée première commune dans l'accueil de fonctionnaires handicapés et elle accueille régulièrement des stagiaires des instituts situés sur son territoire mais nous devons poursuivre cet effort. La réinsertion professionnelle des usagers du CPAS via les Articles 60 sera poursuivie de même que la remise au travail via le Fonds Social Européen.

## f) La solidarité et l'action sociale

**La solidarité** étant au cœur de notre projet politique, **le CPAS est et sera l'instrument principal de l'action sociale de la commune.**

Le CPAS développera une série d'accompagnements dans le domaine de la remise au travail, de la recherche de logements et de l'accès aux soins de santé et à la protection sociale. Il continuera d'assurer la guidance budgétaire, la médiation de dettes et l'assistance juridique de première ligne et développera une guidance énergétique – ouverte à tous les citoyens - pour aider les ménages à réduire leurs consommations. Le CPAS sera le moteur de la Coordination Sociale, un lieu de concertation et de proposition essentiel à dynamiser.

Nous poursuivrons l'ambitieux projet de **construction d'un nouveau home Val des Fleurs** avec un projet de vie dynamique et humaniste. Nous mettrons tout en œuvre pour assumer notre part de la gestion de **Valida**, une institution Chapitre XII unique à ce jour à Bruxelles par son pluralisme, la qualité de son service et des partenaires publics et privés qui y sont associés

Le **Centre de Soins de Jour** a atteint le maximum de sa capacité tout en assurant son équilibre financier, le seul à ce jour en région bruxelloise. Nous veillerons à l'amélioration de son financement en collaboration avec la Région et le Fédéral dans la perspective d'ouverture de places supplémentaires.

**Le CPAS améliorera les services d'aide à domicile** (repas, aides seniors, création d'un réseau d'amitiés et de contact ou réseau d'aides bénévoles). Un effort particulier sera fait pour assurer la livraison de repas à domicile 7 jours / 7 jours et pour la réouverture d'un restaurant social convivial et ouvert à tous les aînés dans une formule d'économie sociale assurant également de la formation professionnelle.

La solidarité s'exprime également avec les pays du Sud. Le Collège a initié dans le cadre du programme de **coopération communale internationale** un jumelage avec la Commune d'Arrondissement de Grand-Dakar qui s'est notamment concrétisée par l'ouverture d'un Bureau de Développement Local (BDL).

Nous avons à cette occasion mis notre savoir-faire au profit de cette collectivité dans le domaine du développement puisque, pour rappel, Berchem-Sainte-Agathe est la première commune de la Région Bruxelles Capitale à avoir mis en place un Plan Communal de Développement. Six personnes ont été formées dans le domaine de la planification, de la gestion des projets, du management des organisations et de la micro finance. Un bilan positif peut déjà être dressé puisque, outre la création du BDL, nos partenaires Grand-Dakarois ont décroché, avec notre aide, un subside de 10.000 € auprès de notre ambassade pour le soutien à une entreprise d'économie sociale créée par des femmes handicapées. L'année 2010 sera une année charnière avec la mise sur pied d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédits (MEC). Cette collaboration Berchem-Sainte-Agathe / Grand-Dakar est citée en exemple ici et là-bas, nous pouvons en être fiers





## g) La santé

En matière de **santé**, la commune se fixe comme objectif : la qualité de l'information, le relais des actions des communautés en matière de promotion de la santé et l'accès de tous, et des plus démunis en particulier, aux structures de soin en collaboration avec le milieu associatif. En association avec la Coordination Sociale, une « Plate-forme Berchemoise de la Santé » sera mise en place. Rappelons que l'accès aux soins de qualité de proximité a été également au cœur du projet Valida via l'ouverture d'une polyclinique déjà performante à ce jour.

Le Collège développera un **projet pédagogique dans le domaine préventif** (soin des dents, précautions poux, alimentation, usages de drogues) en rapport avec le « projet santé » des écoles. Nous continuerons à apporter notre soutien aux réseaux santé notamment dans le domaine de la santé mentale (aide psychologique de première ligne...) en collaboration avec les acteurs locaux.

## h) La famille et la petite enfance

La **famille**, quelle que soit sa forme, est la base même de la société et le lieu des apprentissages de vie en commun. La tâche éducative est aujourd'hui difficile à assumer par certains parents confrontés à des difficultés personnelles d'ordre pédagogique, culturel, moral ou matériel. Nous devons, dans la mesure de nos possibilités, apporter un soutien concret et psychologique aux familles et, en particulier, à celles en difficulté.

Nous avons regroupé la Consultation ONE avec la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les Marmots ». Nous poursuivrons l'organisation des « Mardis de la famille » et les cycles de conférences-débats avec les parents dans le cadre d'un soutien à la parentalité en collaboration avec l'association Française Dolto.

Depuis 2008, nous mettons à disposition des nouveaux parents un kit d'accueil nouveaux parents, la BBB !« **Berchem Baby Box** » avec les informations utiles en matière de structures, de loisirs, d'accueil, DVD d'infos pratiques, et des cadeaux ludiques et pédagogiques bien utiles. En 2008 également, un « **Guide berchemois de la petite enfance et de la famille** » reprenant toute une série d'informations pratiques et utiles a été édité. Au début 2010, une seconde édition actualisée est proposée aux familles.

**L'ouverture de nouvelles places en crèche** est un de nos objectifs prioritaire. Nous avons déjà pu inaugurer la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les Marmots » (12 places) en 2008 et la crèche « Les p'tit loups » (18 places) en 2009. Ce qui représente une augmentation de 43% de notre capacité d'accueil. Dans le même temps, nous avons obtenu la reconnaissance et la subvention de l'ensemble des 51 places de la Crèche des Alcyons. Un **projet de crèche néerlandophone de 24 à 36 places**, avec l'aide financière de la Région et de la Communauté flamande, est à l'étude et pourrait voir le jour début 2011. Nous avons déjà obtenu un subside pour l'achat et solliciterons une deuxième aide financière pour l'aménagement. S'il échoue et en fonction de nos moyens, nous nous inscrivons davantage dans le Plan Crèche qui sera développé par la Région

L'organisation des plaines de vacances a été revue et améliorée en 2008 dans le cadre du décret de la Communauté Française et nous continuerons à développer des stages et activités de vacances à prix abordables. L'accès des enfants et des jeunes handicapés sera favorisé. Des stages de vacances bilingues seront organisés et nous examinerons l'opportunité et la faisabilité de mi-temps sportifs ou de vacances sportives.

Le Collège veillera toujours au développement des collaborations « intergénérationnelles » et la poursuite des événements festifs destinés aux familles. Rappelons que la brochure extrascolaire a vu le jour en 2008, de même qu'une brochure sur les stages d'été.





## i) La jeunesse

**La politique de la jeunesse** trouvera une place particulière dans cette législature. Après la mise à disposition des locaux de l'Allée Verte aux mouvements francophones (73<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> unités) et néerlandophones (Chiro et 't Vosske) et la subsidiation de travaux pour les locaux de la 195<sup>e</sup>, le Collège sera attentif à soutenir toute initiative venant du terrain. La fréquentation des mouvements de jeunesse par les jeunes berchemois continuera d'être encouragée et l'accès aux clubs et mouvements de jeunesse sera facilité pour les jeunes défavorisés via les budgets prévus au CPAS. Ces mouvements de jeunes ont été également impliqués dans la gestion respectueuse du Bois du Wilder, récemment.

Le Collège veillera à recréer une structure de concertation des jeunes berchemois francophones et nous serons attentifs à réduire la fracture numérique pour les jeunes qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies. Depuis 2009, une session par an de l'« adviesraadcultuur » est essentiellement consacrée à la jeunesse néerlandophone.

Nous voulons que nos enfants apprennent la fragilité et l'importance de la démocratie via un Conseil Communal des Enfants qui sera créé prochainement, via les opérations « Place aux Enfants » et l'organisation annuelle de visites de la commune.

En matière d'accueil extrascolaire nous avons poursuivi et amplifié nos relations avec l'ONE pour soutenir l'ensemble des acteurs de terrain afin de proposer des activités extrascolaires de qualité. Nous avons notamment mis en place un cours de psychomotricité pour les tout petits en collaboration avec les 2 écoles fondamentales francophones de la commune et une association locale.

Le Collège a, par 2 fois, actualisé le guide de l'accueil extra-scolaire et nous sommes fiers de proposer aujourd'hui un **guide bilingue**, ce qui constitue une première en région bruxelloise. En retravaillant le mode de fonctionnement du stage Pirsoul que nous organisons depuis plusieurs années en collaboration avec les associations locales, nous avons créé un second centre de vacance reconnu et subsidié par l'ONE, gage de qualité pour les parents et qui leur permet de bénéficier d'une déductibilité fiscale.

## j) L'enseignement

La qualité de notre **enseignement** fondamental, tant communal que libre ou de la communauté, est une priorité. La Commune veillera, dans le cadre de ses compétences, à organiser son enseignement de manière optimale par une gestion et une organisation rigoureuses. Nous avons veillé à la mise en place de trois nouvelles directions (une NL et deux FR) grâce à un recrutement objectif et impartial. L'évaluation du fonctionnement de ces directions sera effectuée avec l'aide d'experts extérieurs. La commune reste attentive aux besoins des autres écoles de son territoire. Elle soutiendra les projets de coopération entre établissements et sollicitera la participation aux dispositifs existants.

Les évolutions démographiques de ces dix dernières années ont accentué de manière importante les besoins en équipements d'enseignement. Nous souhaitons augmenter la capacité d'accueil de notre enseignement pour permettre à tous les Berchemois d'y accéder dans de bonnes conditions. Des contacts avec un propriétaire privé voisin d'une de nos implantations seront finalisés afin de pouvoir y installer des pavillons provisoires. De même des subsides seront demandés à la Communauté Française pour la reconstruction des pavillons provisoires de la rue de Sept Etoiles. Signalons aussi notre souci de la qualité de vie dans nos locaux scolaires via divers projets : l'isolation thermique et phonique du grand réfectoire qui sera réalisée cette année, la rénovation de certains sanitaires de l'Ecole centrale grâce au subside « Plassen met klasse ». Nous envisageons la rénovation des sanitaires du côté francophone également.

La cellule « enseignement » mise en place au sein de notre administration s'est vu assigner pour objectif principal le soutien administratif et technique aux directions mais aussi la recherche d'aides financières





disponibles aux autres niveaux de pouvoir. Le personnel administratif des écoles a été stabilisé et la fonction de concierge réprécisée et rationalisée.

Dans le domaine plus pédagogique, l'enseignement fondamental communal doit être en mesure de répondre aux défis lancés par la mise en place de l' «Ecole de la Réussite ». Nous avons soutenu le corps enseignant en favorisant son accès aux formations continuées lui permettant de répondre aux problèmes liés à la multiculturalité, à l'augmentation de la violence en milieu scolaire, etc. Ils seront mieux formés aux nouvelles techniques de l'information et du numérique. La liaison maternelle primaire sera réactivée en réalisant en commun un ensemble de projets tels que : concertations communes, ateliers communs, fêtes scolaires.

La commune envisage toujours la possibilité de créer un enseignement en immersion mais doit tenir compte des problèmes d'encadrement à régler entre les communautés. Les projets pédagogiques et d'établissement des écoles seront réactualisés en collaboration avec les parents, les enseignants et les acteurs du monde associatif. La commune veillera à assurer à chaque enfant scolarisé sur son territoire un enseignement de qualité quel que soit le réseau choisi par les parents et garantira à cet effet le maintien des avantages sociaux accordés aux écoles libres dans le cadre des décrets de la communauté française.

Une enquête menée en mars 2010 a permis d'établir une estimation des besoins en termes de places dans les infrastructures scolaires sur le territoire de la commune pour la période 2014-2015. Pour ce qui concerne les écoles maternelles, environ 52% des enfants berchemois peuvent être accueillis. L'augmentation du nombre d'enfants nés sur le territoire entre 2000 et 2010 peut donner lieu à une estimation d'environ 150 enfants en plus à partir de 2013-2014 pour les 2,5/6 ans. Si, comme c'est le cas actuellement, environ 40% des Berchemois inscrivent leur enfant dans une école située à sur le territoire de notre commune, cela nécessitera une augmentation d'environ 70 places. Pour ce qui concerne les écoles primaires, celles-ci accueillent actuellement environ 49% des enfants berchemois. L'augmentation du nombre d'enfants berchemois peut donner lieu à une estimation d'environ 400 enfants en plus à partir de 2013-2014 pour les 6/12 ans. Si 49% des Berchemois s'y inscrivent comme c'est le cas aujourd'hui, cela nécessitera une augmentation d'environ 200 places.

Le nombre de places dans l'enseignement néerlandophone communal est en principe suffisant pour accueillir les enfants berchemois, aussi bien en classes maternelles que primaires. Les chiffres obtenus dans notre enquête sont assez semblables aux chiffres présentés par la Région en mai 2010<sup>1</sup>. Il convient cependant de rappeler que le décret néerlandophone ne permet pas de donner priorité aux enfants habitant la commune. Si nous souhaitons accueillir, dans les écoles francophones sur le territoire communal, le même pourcentage d'élèves berchemois qu'aujourd'hui enseignements maternel et primaire confondus, c'est-à-dire environ 50% en 2014-2015, nous devons prévoir la construction d'une école avec un cycle complet en maternelle et en primaire. Il est évident que la garantie d'un accueil scolaire pour tous les Berchemois sera l'un de nos principaux objectifs en termes d'enseignement pour les années futures.

La commune continuera son soutien aux **deux académies**, francophone et néerlandophone, leur permettant de continuer à dispenser un enseignement de qualité en veillant à la subsidiation complète de l'ensemble des fonctions enseignantes et administratives. Le Collège a, par ailleurs, veillé à la mise en place des deux nouvelles directions d'académies lors de l'année scolaire écoulée.

L'accès à l'enseignement artistique doit être un vecteur d'intégration de tous les enfants quelles que soit leurs origines culturelles ou sociales. Les structures d'aide telles que l'APAM (association des parents de l'académie) ou le « Vriendenkring van de Muziekakademie » continueront d'être soutenues par la commune.

<sup>1</sup> « Impact de l'essor démographique sur la population scolaire à Bruxelles ».





## k) Les aînés

Les **aînés** sont de plus en plus actifs et présents dans notre société, et donc dans la commune. Comme évoqué plus haut, le Conseil consultatif des Seniors a vu le jour en 2007. Il développera son rôle de lieu de dialogue et de diagnostic des besoins des aînés en bonne coordination avec les services du CPAS et la Commune.. Intergénérationnel, autonomie des aînés à domicile et continuum des soins et des services, logements adaptés seront des points de réflexion au sein du conseil consultatif avec l'aide d'experts extérieurs. Nous continuerons de proposer les cours de rafraîchissement au code de la route et un éventail d'activités diverses. Des cours informatiques dans l'Espace Public Numérique de l'école communale sont organisés pour les francophones et les néerlandophones.

## l) La culture

En matière de **culture**, les échanges culturels entre les diverses communautés berchemoises continueront à être encouragés à travers le concept **Symbiose 1082**. Les deux centres culturels ont des besoins en infrastructures afin de développer leurs activités au bénéfice de la population. Nous accompagnerons la création d'une petite salle polyvalente sur le site du CC De Kroon avec des fonds de la Communauté flamande et de la VGC. Par ailleurs, nous dégagerons des moyens pour compléter le subside accordé par la Communauté française pour la construction d'une salle polyvalente au Fourquet. Entretemps, nous veillerons à la mise à disposition temporaire du local dit « Le Viool ». La recherche de subsides sera une priorité afin de faciliter la construction de ces locaux en allégeant les finances communales.

Les objectifs du centre culturel francophone Le Fourquet seront établis dans la continuité des premières années de son fonctionnement dans le respect du contrat programme et avec le souci d'éducation permanente, de participation des citoyens et en favorisant d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle.

Dans la limite des moyens budgétaires, le Collège adaptera les aspects techniques et le matériel Horeca de la salle des fêtes. Les locaux du CCJ rue Dr Leemans (salle polyvalente et Petit Théâtre) seront graduellement rénovés et une nouvelle gestion sera mise en place. La salle de l'Ancienne Eglise et la Villa Pirsoul feront l'objet d'une évaluation des coûts et d'une optimisation de leur occupation. Un projet d'isolation thermique de l'Ancienne Eglise sera mis à l'étude.

Quant à la **bibliothèque francophone**, elle se verra soutenue dans ses efforts pour une plus grande diffusion de la lecture publique et nous nous efforcerons d'obtenir des autorités subsidiantes des moyens complémentaires pour lui permettre d'étendre ses services à la population, notamment, dans le cadre d'un meilleur accès à la langue française pour les populations allochtones. **La bibliothèque néerlandophone** continuera sa politique d'acquisition de livres d'auteurs récents.

## m) Le sport

**Le sport** est, tout comme la culture, un facteur d'intégration sociale. L'autorité communale veillera à assurer l'accès le plus large des Berchemois aux infrastructures sportives. L'organisation de nouvelles activités (psychomotricité, tai chi, etc.) ainsi que l'évaluation des activités existantes sont des objectifs à court terme. A noter au bilan : l'organisation de stages de tennis pour PMR, des stages sportifs durant les congés scolaires à conditions préférentielles pour les Berchemois et en collaboration avec des clubs locaux, l'organisation de « free foot », de « basket en liberté » et les initiations au jogging, l'organisation annuelle du « mérite sportif », l'édition de la brochure Berchem Sport, l'organisation d'une journée portes ouvertes.

En matière **d'infrastructures sportives**, notons la concrétisation des investissements suivants : rénovation du premier terrain synthétique de football, modernisation des clôtures, installation de caméras de surveillance, étude du remplacement de la surface intérieure de jeux du grand hall et de la salle





polyvalente. Nous poursuivrons notre recherche de subsides pour améliorer les installations actuelles.

**L'activité ludique et sportive dans les quartiers** est aussi importante et le Collège examinera la possibilité de création d'un espace de jeu et de sport place de l'Initiative. Le fonctionnaire des sports développera sa mission de promotion du sport et celle d'aide à la gestion des clubs et apportera son soutien à l'organisation de semaines sportives dans les écoles et d'un cross inter-écoles. Nous poursuivrons la promotion de l'athlétisme lors du jogging du 11 novembre.

#### **n) Le commerce local**

Le rôle économique et social joué par le **commerce local** est important. Il est créateur d'emplois et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens par sa proximité. La zone bleue doit jouer son rôle de régulation du stationnement. C'est la raison pour laquelle nous avons déterminé une zone de stationnement maximum d'une heure sur la place Schweitzer. Par ailleurs, le conseil a renouvelé la concession de la zone bleue tout en sauvegardant la possibilité d'adhérer à l'Agence Régionale du Stationnement en cours de création.

Parallèlement, nous veillerons à la valorisation des possibilités de parking de la place du Roi Baudouin par des indications claires et l'installation de zones de livraisons à horaire adapté dans les pôles commerciaux central et de quartier.

Une attention particulière sera apportée à la sécurité des commerces locaux en établissant un « **Plan Sécurité Commerces** » ainsi qu'à l'amélioration du site [www.berchemshopping.be](http://www.berchemshopping.be). Le Collège encouragera les commerçants à faire appel à la prime à la sécurisation des commerces en complément des aides sectorielles et de la déductibilité fiscale. Ils peuvent déjà bénéficier gratuitement de conseils en matière de techno-prévention.

Le Collège a installé, avec les moyens régionaux, un « **ombudsman commercial** » pour analyser les potentialités du commerce local et le dynamiser. Cette expérience sera poursuivie. Nous avons participé au principe des « Etincelles bruxelloises » en 2007 (cahier des charges de qualités minimales : accueil, qualité des produits, etc...) et avons veillé à mettre en valeur les commerçants présents de longue date sans oublier les opérations tapis rouge, le concours des plus belles vitrines ou le cortège du père Noël.

Lors de travaux importants dans les quartiers, et notamment ceux de la place Schweitzer, la composante « commerce local » fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter, autant que faire se peut, les inconvénients majeurs de ces travaux. (fonds de compensation, réunions d'information, toute-boîte info travaux). Le Collège poursuivra la lutte contre les négoce qui créent des nuisances tout en encourageant les petits commerces dans leur recherche d'attractivité. De plus, nous proposerons un règlement communal régulant les commerces dans le cadre de la loi fédérale existante. Le Marché du vendredi sera maintenu et son périmètre adapté en vue de faire participer aussi le quartier commerçant du parvis de l'église. Un marché de fleurs et plantes sera proposé au printemps.

#### **o) L'aménagement du territoire**

Pour ce qui concerne **l'aménagement du territoire**, nous pratiquons une politique urbanistique à visage humain comme meilleur garant de la qualité des rapports sociaux. Le Collège poursuivra la gestion « on line » des grandes orientations communales via le Plan Communal de Développement en assurant sa mise à jour régulière et sa diffusion vers le citoyen. Notamment par la mise en ligne de l'atlas communal et sa disponibilité permanente à la maison de la participation.

Le Collège proposera un Règlement Communal d'Urbanisme en complément du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) avec pour objectif, notamment, de compléter ce règlement régional, d'encourager la création de magasins et de vitrines commerciales de qualité, de préserver les zones de reculs verdurisées dans les artères communales, de sauvegarder la nature dans les intérieurs d'îlots, etc.





Alors que le **PPAS de l'îlot 53 commence à porter ses fruits en matière de développement économique**, nous entamerons **l'étude du PPAS de l'îlot 52** (zone située entre chaussée de Zellik, de Gand et Charles Quint). Pour ce qui concerne la place Schweitzer, le projet de réaménagement et le permis d'urbanisme ont été construits en dialogue avec les riverains, les commerçants et les habitants de la commune via l'organisation de plusieurs ateliers. La balle est désormais dans le camp de la Région qui nous annonce le début des travaux dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010. Le développement d'un projet immobilier sur la place Schweitzer et ses abords pour la création de logements moyens avec une partie rendue plus accessible financièrement aux jeunes ménages et avec une attention particulière aux Personnes à Mobilité Réduite est également en phase de réflexion.

Pour ce qui concerne le **réaménagement de la chaussée de Gand** par la Région, - même si nous regrettons le cavalier seul et l'obstination de la STIB - nous avons obtenu que les remarques du Collège soient prises en compte dans le nouveau permis et nous poursuivrons les contacts avec les autorités régionales afin de donner plus de cohérence au projet. Une réunion publique avec les représentants de la région est à l'ordre du jour.,

Sans en être le maître d'œuvre, le Collège suit attentivement l'aménagement des abords des buildings du Hunderenveld avec les budgets disponibles dans le cadre de l'accord « Bellris », accord Fédéral-Région Bruxelloise, afin qu'ils se déroulent dans l'intérêt des habitants.

## **p) L'environnement**

En matière d'**environnement**, nous développerons notre réflexion et nos objectifs à partir de l'**Agenda 21** auquel notre commune a adhéré. Nous continuerons de maintenir un équilibre entre habitat et espaces verts,. Nous veillerons à éduquer les jeunes générations au respect de la nature et à favoriser la participation et la responsabilisation des habitants et des associations dans ce sens. L'opération « Born to be Wilder », organisée en collaboration avec l'IBGE, l'asbl Green et l'ensemble des mouvements de jeunesse de la commune a constitué a ce titre un bon exemple de cette volonté commune. Le Collège veut assurer un soutien logistique suffisant pour l'entretien du Site du Kattebroek et son rôle pédagogique en recherchant toute collaboration utile et en soutenant le bénévolat.

Une attention particulière sera portée aux zones de recul et aux plantations en intérieur d'îlots qui donnent ce cachet particulier à notre commune et une campagne de sensibilisation et de conseils à la population sera mise sur pied à propos des plantations écologiques, zones semi-naturelles, conservation des intérieurs d'îlots, etc. Une brochure est en cours de rédaction au sein du service environnement à ce sujet. Le secteur de la « promenade verte » régionale situé sur Berchem fait actuellement l'objet des aménagements nécessaires et en complément, un plateau au carrefour Cerisiers/rue des .Chats sera aménagé

L'aspect « empreinte écologique » a été pris en compte à travers des informations au public dans le cadre de l'agenda 21 afin de relayer les conseils, informations, primes éventuelles des autres niveaux de pouvoir. Nous voulons que Berchem soit une « **commune solaire** ». Chaque bâtiment communal est désormais pourvu de sa « carte énergétique » et des dispositions pratiques sont prises pour en diminuer le coût. Depuis le début de la législature, nous avons ainsi diminué le coût total de nos consommations de 25%. Nous continuerons à nous inscrire dans les programmes PLAGE et URE en matière d'économies d'énergies. La toiture de l'école centrale a notamment pu être remplacée grâce à ce programme.

Le Collège envisagera d'ici la fin de la mandature, l'organisation d'une « Foire aux énergies alternatives et aux économies » bisannuelle. Pour la première fois en 2009, et dans la région bruxelloise, les habitants se sont vus proposer la réalisation d'un mini-audit énergétique de leur habitation sans oublier des primes communales « énergie » en complément des primes régionales existantes. Nous encouragerons l'architecture climatique et l'utilisation de l'eau de pluie par l'installation de citernes via le Règlement Communal d'Urbanisme.





## q) Travaux publics

Pour ce qui concerne le domaine des **travaux publics**, nous avons beaucoup investi dans notre espace public et nous continuerons graduellement à le faire. L'entretien et la rénovation de l'espace public seront assurés de manière planifiée en connexion avec le PCD. Nous finaliserons les phases trottoirs afin de faciliter les déplacements piétons et l'aménagement définitif des zones 30 sera exécuté en assurant la qualité des dispositifs.

Parmi les interventions programmées pour cette législature citons également : la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public, la sécurisation des entrées d'écoles, la rénovation de la rue de Grand-Bigard, la rénovation de la rue Prosper Prêser.. Tout prochainement débiteront les travaux de la rénovation des rue Van Zande et Fik Guidon en collaboration avec la commune de Molenbeek-St-Jean .

Nous continuerons la collaboration avec VIVAQUA et les autorités locales voisines afin de dégager des solutions pratiques aux problèmes ponctuels d'inondations. Des dispositions préventives, notamment le nettoyage supplémentaire des avaloirs, sont déjà mises en œuvre chaque année. Le risque d'inondation a été intégré au Plan Général d'Urgence et d'Intervention de la commune dans l'optique de minimiser l'impact d'une inondation sur la population.

## r) La propreté publique

En matière de **propreté publique**, le Collège évalue annuellement notre « Plan Propreté » lancé en 2006 et nous maintiendrons toutes les interventions dans ce domaine : campagne de sensibilisation, primes au compostage et soutien aux « maîtres-composteurs », déploiement de poubelles publiques et de canisites, le renforcement des opérations de nettoyage de l'espace public le samedi, la campagne de conteneurs et les campagnes organisées d'encombrants, le maintien des réglementations pour lutter contre les tags et graffitis tant dans l'espace public que chez les particuliers et le renforcement de l'équipe d'intervention rapide.

## s) Le logement

Le droit au **logement** étant un des droits les plus fondamentaux, la commune accompagnera la création de logements moyens nouveaux et la rénovation du parc locatif existant avec pour objectif d'en maintenir le niveau de qualité... La création de logements à destination des seniors sera étudiée dans le cadre de la réaffectation des locaux du Centre Hospitalier Albert Laurent (CHAL) et du Home Val des Fleurs. Dans les projets immobiliers sur terrains communaux, le Collège continuera de favoriser l'acquisition d'un premier logement pour les jeunes ménages en maintenant la prime à l'installation des jeunes ménages.

Le Collège poursuivra la lutte contre les immeubles et terrains abandonnés qui a donné d'excellents résultats jusqu'à présent. Nous nous sommes récemment dotés des moyens humains afin de faire respecter le Code du Logement en collaboration avec la Région, et par ailleurs, nous avons mis en place un service des propriétés communales.

La commune s'inscrira, dans la mesure du possible, dans une démarche d'encadrement volontaire des loyers en collaboration avec le CPAS et sera attentive à collaborer à toute mesure qui sera prise au niveau régional afin de faciliter l'accès des candidats locataires à un logement décent pour un prix décent. A ce titre, le CPAS a considérablement accru ces derniers mois son intervention dans les garanties locatives.

Le Collège a accompagné le projet de construction de logements sociaux sur le terrain appartenant à la Sorelo près de la rue du Maraîcher et sur celui de la rue des Soldats dans un souci de bonne intégration du bâti et d'un équilibre ville/nature. Nous continuerons à être vigilants à l'intégration des populations qui y habitent.





## t) La mobilité

Le Collège proposera à un bureau d'étude extérieur la réalisation d'un **Plan Communal de Mobilité** qui fera l'objet d'une large consultation des habitants. Ce PCM tiendra compte des nombreuses réalisations déjà engrangées : zones 30, ralentisseurs, plan de stationnement, SULs, etc Notre préoccupation ira également vers la mobilité des moins-valides et des usagers les plus faibles, nos enfants et nos seniors.

Nous continuerons le dialogue avec la STIB et la Région pour **améliorer la desserte en transports en commun** de notre commune via la fréquence des grandes lignes desservant la commune, la mise en place par la STIB de matériel performant et confortable, l'adaptation des embarcadères de la STIB afin de faciliter l'embarquement et le débarquement, l'amélioration du point intermodal de la gare de Berchem.

**L'interdiction de stationnement des poids lourds dans notre commune a été mise en œuvre** tout en leur proposant une zone de stationnement qui leur est réservée en périphérie communale. Une station « Cambio » de car-sharing a été installée en 2007 sur la place Schweitzer. Nous accueillerons les stations du système **Villo** sur notre territoire et nous reverrons prochainement le **déploiement des rack-vélos** pour favoriser les déplacements alternatifs.

Le **Plan de Déplacement du personnel communal et CPAS** a été lancé en 2009 et s'est concrétisé par l'envoi d'un questionnaire aux membres du personnel de la commune et du CPAS. L'analyse des données recueillies est réalisée par Bruxelles Environnement et débouchera sur une série de propositions visant à améliorer la mobilité du personnel.

## u) Personnes à mobilité réduite

Le Collège veut relever le défi d'un **accueil total aux personnes à mobilité réduite** dans notre commune. Que ce soit dans l'aménagement de l'espace public, des accès aux services communaux (y compris écoles et locaux associatifs). Tous les services communaux devront, à terme, être accessibles aux PMR.

Nous veillerons à un accueil optimal des citoyens malvoyants et malentendants par la présence ponctuelle de traducteurs ou de personnes de confiance. A noter qu'une personne de confiance officie déjà au sein du Conseil communal depuis le début de cette mandature et que l'Administration communale a été récemment 2<sup>ème</sup> au classement des pouvoirs locaux bruxellois en terme d'engagements de personnes handicapées.

## v) Activités festives

Dans le domaine des **activités festives**, la commune a intensifié son soutien à l'organisation de ces manifestations. Le COF proposera, avant la fin de la mandature, l'organisation d'un festival de géants en collaboration avec les deux centres culturels. La commune soutiendra tout effort à l'amélioration des illuminations festives et aux opérations corollaires (tapis rouge, sapin de Noël, etc.).

## w) Fonctionnement de la commune et du CPAS

Pour ce qui concerne le **fonctionnement de la Commune et du CPAS**, ces administrations continueront de centrer leurs efforts sur la compétence des agents et la qualité du service aux citoyens. Nous resterons attentifs à un engagement prioritaire de candidats bruxellois et veillerons au coaching du personnel et à sa formation.

Le Collège se tiendra au modus operandi actuel, à savoir, l'organisation d'examens de promotion et de recrutement avec l'aide d'experts extérieurs dans un souci de totale objectivité et de prépondérance des compétences personnelles et d'efficacité du service au citoyen. La charte sociale sera actualisée et fera





l'objet de groupes de travail avec les organisations syndicales.

La commune continuera de se doter des moyens **informatiques** lui permettant d'assurer un service optimal aux Berchemois. Les synergies entre les services informatiques de la commune et du CPAS se sont déjà matérialisées par la création d'un service commun durant l'année 2009. Afin de faciliter l'accès de la population aux nouvelles technologies de l'informatique, un Espace Public Numérique (EPN) s'est ouvert début 2010 au sein de l'école communale.

**Le financement de ces politiques a été inclus dans le budget 2012 et le plan de gestion joint en annexe. Vu le nombre de domaines cités, entrer dans le détail de chaque projet reviendrait à reproduire ici les données mentionnées dans le budget annuel de la commune.**

